

# Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

## ÉDITO

*Chères lectrices, chers lecteurs,*

Dans ce numéro de notre bulletin destiné aux membres, nous vous emmenons en voyage imaginaire sur le continent africain. Vous découvrirez les échanges entre experts de divers pays lors de la conférence de la FIACAT sur la torture dans les prisons d'Afrique subsaharienne, ainsi que les approches qu'ils ont mises en œuvre pour mieux faire respecter les droits humains (page 12). Cette conférence n'est qu'une des nombreuses activités que la FIACAT accompagne en Afrique et ailleurs. La FIACAT s'engage très fortement, aux côtés de l'ACAT-Burundi, en faveur de la situation des droits humains dans ce pays – à juste titre, car la répression et la violence d'État y sont monnaie courante. Il est d'autant plus incompréhensible que la Suisse y ait renvoyé ces derniers mois des demandeurs d'asile déboutés (page 8). Enfin, le Togo est également évoqué dans ce numéro: Jean-Paul Oumolou est en détention préventive à Lomé depuis bientôt cinq ans dans des conditions inhumaines (page 2). La justice togolaise fait même fi d'un jugement rendu par la Cour de justice de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest dans cette affaire. Merci de vous mobiliser en faveur de Jean-Paul Oumolou en signant la lettre ci-jointe!

En ce qui concerne la peine de mort, vous ne devez pas vous contenter de vous informer par la lecture. Vous aurez bientôt l'occasion d'entendre Daniel Gwynn raconter directement son long séjour dans le couloir de la mort aux États-Unis, alors qu'il était innocent. À la page 16, vous trouverez plus d'informations à ce sujet, ainsi que sur la possibilité de participer au Congrès mondial contre la peine de mort à Paris à la fin juin.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bel été.



*B. Ryser*

Bettina Ryser Ndeye  
 Secrétaire générale

## TABLE DE MATIÈRES

Appel urgent .....	2
<i>Jean-Paul Oumolou est arbitrairement détenu depuis près de cinq ans.....</i>	2
Actions actuelles.....	3
<i>Israël a réintroduit la peine de mort .....</i>	3
<i>Nuit des Veilleurs 2026 .....</i>	3
<i>«Tomates de sang»: les supermarchés suisses fournissent des réponses peu convaincantes .....</i>	4
Suivi de nos actions.....	6
Activités de plaidoyer.....	8
<i>Torture dans le code pénal: le dossier avance.....</i>	8
<i>L'ACAT-Suisse se mobilise contre les renvois vers le Burundi .....</i>	8
Contexte .....	9
<i>Le nombre d'exécutions atteint son plus haut niveau depuis 44 ans .....</i>	9
<i>Le Pape réaffirme l'opposition à la peine de mort.....</i>	9
<i>Ethan Gutmann: prélèvement forcé d'organes en Turkestan oriental («Xinjiang»).....</i>	10
Réseau international des ACAT.....	12
<i>Stratégies de lutte contre la torture en Afrique subsaharienne .....</i>	12
Vie de l'association.....	15
<i>Retour sur l'assemblée générale....</i>	15
Événements.....	16
<i>Daniel Gwynn en Suisse!.....</i>	16
<i>Congrès contre la peine de mort ....</i>	16
Impressum .....	16

TOGO

# Jean-Paul Oumolou est arbitrairement détenu depuis près de cinq ans

**Jean-Paul Oumolou est un militant des droits humains togolais, réfugié en Suisse depuis 2006. Arrêté arbitrairement en novembre 2021 en transit à Lomé, la capitale togolaise, il est toujours détenu sans avoir été jugé. Malgré une condamnation exécutoire du Togo par la Cour de justice de la CEDEAO pour torture et détention arbitraire, aucune des mesures ordonnées par cette juridiction n'a été mise en œuvre à ce jour.**



Jean-Paul Oumolou a fui le Togo en raison de ses activités politiques. En 2006, il a obtenu l'asile en Suisse. Après les élections togolaises de 2020, Jean-Paul Oumolou a publié des vidéos dénonçant les répressions contre l'opposition et les restrictions des libertés. Le 4 novembre 2021, alors qu'il était en transit à Lomé pour se rendre au Bénin, il a été violemment enlevé par des agents de la gendarmerie. Oumolou est poursuivi pour «outrage envers un représentant de l'autorité publique», «atteinte à la sécurité de l'État» et «apologie des crimes et délits». Selon nos sources, il est toujours en détention préventive dans des conditions inhumaines. Aucun procès n'a eu lieu depuis son arrestation. Cette détention constitue une violation manifeste du droit à être jugé avec célérité.

En mars 2022, l'ACAT-Suisse et l'ACAT-Togo ont écrit au ministre de la Justice togolais pour demander la libération

de Jean-Paul Oumolou et la cessation de toute forme de mauvais traitement à son encontre. L'ACAT-Suisse a également lancé un appel urgent en mai 2022. Ces démarches sont restées sans réponse.

En janvier 2024, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a condamné le Togo pour violations graves des droits fondamentaux de Jean-Paul Oumolou, notamment l'interdiction de la torture, le droit à la santé et la protection contre les détentions arbitraires. Le Togo a été sommé de réexaminer immédiatement les conditions de détention, de garantir des soins médicaux adaptés et un droit de visite, et de verser des dommages-intérêts d'un montant équivalent à environ 18 000 CHF (12 500 000 FCFA). En janvier 2025, l'ACAT-Suisse a lancé un second appel urgent. À ce jour, aucune des mesures ordonnées par la cour de la CEDEAO n'a été exécutée.

SOURCES: ACAT-Togo, ASVITTO (Association des victimes de la torture au Togo), Communauté togolaise de Suisse (CTS)



**Dans la lettre d'intervention, nous demandons au Président du Conseil des ministres du Togo** d'ordonner la libération immédiate de M. Oumolou, de mettre en œuvre le jugement de la CEDEAO du 30 janvier 2024, d'assurer le versement intégral des 12 500 000 FCFA de réparations ordonnées et, dans l'intervalle, de garantir à M. Oumolou des conditions de détention dignes, un accès aux soins et le droit aux visites.

### **Lettre au président du Conseil des ministres du Togo**

S.E. M. Faure Essozimna Gnassingbé  
Président du Conseil des ministres  
République Togolaise  
Palais de la Présidence  
Boulevard Gnassingbé Eyadéma  
BP 4027  
Lomé  
Togo

**Port:** 2.50 CHF

### **Copie à l'ambassade du Togo en Suisse**

Mission permanente du Togo auprès  
de l'Office des Nations Unies à  
Genève  
Rue de Lausanne 67-69  
1202 Genève

**E-mail:** info@mission-togo.ch

**Port:** 1.00 CHF (courrier B)

Délai d'intervention:  
15 juillet 2026  
**Merci!**

# État des lieux des actions en cours

## Israël a réintroduit la peine de mort

À l'occasion du Vendredi saint 2026, l'ACAT-Suisse a lancé l'action «La peine de mort: entre abolition mondiale et retour en force». Par des lettres, nous avons appelé le parlement israélien (la Knesset) à ne pas adopter un projet de loi visant à (ré)introduire la peine de mort.

### La loi sur la peine de mort adoptée peu avant le Vendredi saint

Le 30 mars 2026, la Knesset a toutefois adopté la loi sur la peine de mort. Celle-ci prévoit la peine capitale obligatoire pour les personnes reconnues coupables d'avoir tué des Israéliens «de manière intentionnelle ou par négligence, pour des motifs racistes ou par hostilité envers un groupe particulier de la population, dans le but de nuire à l'État d'Israël et à la renaissance du peuple juif sur son territoire».

Les critères indiquent que la loi s'appliquera, en pratique, quasi uniquement à des Palestinien.ne.s. Une autre disposition très inquiétante est celle qui autorise les tribunaux militaires à prononcer la peine de mort à l'encontre de civils, notamment en Cisjordanie occupée, où les garanties de procès équitable sont gravement insuffisantes.

L'ACAT-Suisse a interpellé le Conseiller fédéral Cassis, lui demandant de condamner publiquement la loi et d'entreprendre des démarches diplomatiques conformément au plan d'action fédéral 2024-2027 pour l'abolition universelle de la peine de mort.

### Mise à jour de l'action de lettres

Après l'adoption de la loi, nous avons immédiatement actualisé l'action de lettres. La nouvelle lettre d'intervention s'adressait au président de la Cour suprême d'Israël et demandait de déclarer nulle et non avenue la loi sur la peine de mort adoptée par la Knesset.

**Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont signé et envoyé des lettres, aussi bien lors de la première phase que lors de la version actualisée de cette action. Chaque voix compte.**

### Information aux autorités israéliennes et remise des lettres

Le Secrétariat de l'ACAT-Suisse a informé l'ambassade d'Israël des lettres et de leur contenu. Fin juin 2026, il remettra personnellement les lettres collectées à l'ambassade. EC



Nous prions notamment pour Nargiz Absalamova et Pacifique Muliri

## Nuit des Veilleurs 2026

### Ensemble, portons la flamme de l'espérance

Le 26 juin est la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture: une date clé pour le mouvement international des ACAT. La Nuit des Veilleurs, qui a lieu autour du 26 juin, crée une chaîne internationale de personnes qui soutiennent spirituellement les victimes. Cette année, nous prions pour les personnes persécutées pour avoir défendu l'environnement.

Les personnes qui sont présentées cette année – représentatives de milliers d'autres – peuvent être contactées par écrit.

La documentation relative à la Nuit des veilleurs a été envoyée à tous les membres actifs ainsi qu'à toutes les paroisses de Suisse à la mi-mai.

→ Plus sur la Nuit des Veilleurs 2026: [www.acat.ch/nuitdesveilleurs-2026](http://www.acat.ch/nuitdesveilleurs-2026)  
Vous y trouverez la brochure, des affiches et d'autres infos.



# «Tomates de sang»: les supermarchés suisses fournissent des réponses peu convaincantes

**Dans le cadre de notre campagne pour la Journée des droits de l'homme 2025, vous avez demandé à des supermarchés suisses de vous fournir des informations sur l'origine des produits à base de tomates vendus dans leurs supermarchés. Merci pour votre participation à cette action et pour la transmission des réponses des supermarchés à notre Secrétariat!**

## Le problème

Les violations massives des droits humains commises à l'encontre du peuple ouïghour dans le Turkestan oriental chinois («Xinjiang») se sont frayé un chemin jusque dans les cuisines européennes. L'ingrédient en question: les tomates. Des recherches ont révélé que des produits à base de tomates issus du travail forcé en Chine se retrouvent dans les rayons des supermarchés en Allemagne et en Grande-Bretagne. Il est fort probable qu'ils soient vendus incognito partout en Europe. Nous voulons savoir si de tels produits à base de tomates sont également vendus en Suisse.



**Les détails de cette action:**  
[www.acat.ch/journee-droitsdelhomme-2025](http://www.acat.ch/journee-droitsdelhomme-2025)

## Les réponses des supermarchés

Tous les supermarchés écrivent qu'ils prennent nos préoccupations au sérieux.

- ▶ Coop affirme garantir que ses marques propres ne contiennent pas de tomates chinoises et mentionne des audits sociaux externes. En ce qui concerne les marques tierces telles que Nestlé, Heinz et Unilever, Coop se réfère uniquement à une directive interne et aux dispositions légales. L'entreprise affirme que le respect de celles-ci relève de la responsabilité des fabricants de ces marques.
- ▶ Migros répond de manière similaire. Selon elle, ses marques propres ne contiendraient pas de tomates chinoises. Des visites occasionnelles dans les sites de production ainsi que des «informations des fournisseurs» devraient permettre de le garantir. Concernant les produits de marque, Migros recommande à nos membres de s'adresser directement à ces entreprises.
- ▶ Volg souligne que 75 % de son chiffre d'affaires alimentaire provient de Suisse. Il ne précise toutefois pas quel est ce pourcentage pour les produits à base

de tomates. Les produits importés seraient uniquement achetés auprès de fournisseurs européens fiables, en tenant compte de l'origine des ingrédients et du respect de la législation suisse. Volg ne répond pas à notre question concernant les produits de marque vendus.

- ▶ Aldi Suisse indique que, dans le domaine des marques propres, il ne vend en Suisse que des conserves de tomates et des sauces pour pâtes issues de tomates cultivées en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique. La majorité de ces produits proviendrait d'Italie, de Grèce et d'Espagne. Aldi ne répond pas à notre question sur l'origine des produits de marque.

Toutes les réponses adressées à nos membres restent vagues et n'abordent pas les questions posées par l'ACAT-Suisse. Coop et Migros affirment que leurs marques propres, du moins, ne contiennent pas de tomates chinoises. Elles ne fournissent toutefois aucune précision sur la manière dont elles garantissent cela.

## Nous demandons des informations plus précises et des contrôles renforcés

Pour la suite de cette action, l'ACAT-Suisse s'est adressée au Center for Advanced Defense Studies (C4ADS), une organisation de recherche à but non lucratif basée à Washington D.C. qui fournit des analyses fondées sur des données concernant les conflits mondiaux et les questions de sécurité transnationale. C4ADS a examiné les chaînes d'approvisionnement des principaux supermarchés suisses. L'organisation a effectué des recherches dans la base de données commerciale Sayari et y a trouvé des indications concrètes de fournisseurs chinois du Xinjiang dans les chaînes d'approvisionnement tant de Coop que de Migros. Sur la base de ces résultats et des informations peu transparentes fournies par les supermarchés, le Secrétariat a rédigé des courriers officiels adressés aux deux entreprises.

Nous avons abordé les points centraux suivants:

- ▶ L'analyse de C4ADS, basée sur les données de Sayari, montre qu'au sixième niveau du réseau de fournisseurs concerné, des tomates provenant du Xinjiang font partie des produits commercialisés le long des chaînes d'approvisionnement entre la Chine et Coop/Migros. Il n'est pas possible de déterminer si ces produits arrivent finalement en Suisse. Toutefois, la

présence de ces tomates dans les chaînes d'approvisionnement est en soi déjà très préoccupante.

- ▶ Nous avons demandé aux deux entreprises de renforcer le contrôle de leurs chaînes d'approvisionnement, de mettre en place des processus clairs et documentés d'analyse des risques et d'assumer également la responsabilité des produits de marque (tels que Heinz, Unilever et Nestlé) qu'elles vendent dans leurs magasins.

Nous avons également demandé à Volg et à Aldi Suisse de fournir des précisions supplémentaires concernant leurs déclarations.

### Migros: des mesures insuffisantes

La réponse apportée par Migros reste en deçà de nos attentes sur plusieurs points importants.

- ▶ Le groupe Migros confirme que l'approvisionnement en produits à base de tomates provenant de Chine est considéré comme à haut risque, notamment en raison du risque de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Cela correspondrait à sa propre analyse des risques.
- ▶ Comme mesure concrète, Migros a imposé à ses fournisseurs de produits à base de tomates destinés aux marques propres de Migros une interdiction d'approvisionnement en produits semi-finis provenant de Chine.
- ▶ Migros exige de ses fournisseurs des informations et des preuves sur l'origine effective des produits et des produits semi-finis. Il ne s'agit pas d'une mesure ponctuelle, mais d'un processus continu.
- ▶ Migros renvoie à sa déclaration de principes sur les droits humains et considère le devoir de diligence en matière de droits humains comme un élément important de son activité commerciale.

### Pourquoi cette réponse est décevante

- ▶ Aucune information concrète sur des fournisseurs individuels, des chaînes d'approvisionnement, des preuves ou des visites n'est communiquée par Migros, en invoquant notamment la protection des données.
- ▶ L'interdiction d'approvisionnement ne concerne que les marques propres Migros. À notre critique selon laquelle

Migros devrait assumer sa responsabilité pour l'ensemble des produits à base de tomates qu'elle vend, y compris les marques externes, elle ne répond pas.

- ▶ La transparence et la traçabilité font défaut: sans rapports publics ni preuves vérifiables de la mise en œuvre de l'interdiction et du contrôle des chaînes d'approvisionnement, il est impossible d'évaluer les déclarations de Migros.

### Prochaines étapes

Les courriers adressés à Coop, Volg et Aldi Suisse ont été envoyés récemment; leurs réponses ne sont pas encore disponibles au moment de la clôture de la rédaction. Nous suivrons les réponses et, si nécessaire, demanderons des précisions. Notre objectif reste inchangé: des chaînes d'approvisionnement entièrement transparentes et traçables jusqu'à la production primaire pour tous les produits à base de tomates, qu'il s'agisse de marques propres ou de produits de marque.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement dans cette action. Vos lettres ont contribué à mettre ce sujet important sur la table chez les détaillants. Grâce à vous, la voix des quelque deux cents Ouïghours vivant en Suisse et de toutes les personnes qui s'engagent contre la complicité avec le travail forcé a été entendue.

Nous vous tiendrons informés des prochains développements. KDB

- Aux pages 10-11 («Ce n'est pas le prélèvement forcé d'organes qui est le véritable concept, mais l'assassinat d'un peuple»), vous pouvez lire comment la Chine applique d'autres méthodes de répression au Turkestan oriental.



IMAGE: Pixabay

## Bonnes nouvelles

### BÉLARUS – 250 prisonniers politiques retrouvent la liberté

Le 19 mars 2026, le président Loukachenko a gracié 250 prisonniers politiques, dans le cadre de négociations avec l'envoyé spécial américain John Coale aboutissant à un assouplissement de sanctions américaines. Cette vague fait suite à celle de décembre 2025, au cours de laquelle 123 prisonniers avaient été relâchés – que nous avons rapportée dans ce magazine en mars 2026.



IMAGE: Viasna

Parmi les 250 libérés figurent plusieurs personnes pour lesquelles l'ACAT-Suisse s'était mobilisée. Aliaksandr Kazlianka (image), syndicaliste arrêté en 2021, était l'un des deux détenus défendus par notre pétition du Vendredi saint 2022. Marfa Rabkova, coordinatrice du réseau de bénévoles de l'organisation des droits humains Viasna, faisait l'objet de notre appel urgent de février 2021. Valiantsin Stefanovic, vice-président de Viasna, avait quant à lui été condamné à 9 ans de prison lors d'un simulacre de procès survenu en mars 2023, que nous avons rapporté.

Ces libérations sont une bonne nouvelle. Elles ne doivent toutefois pas masquer la réalité: selon Viasna, plus de 1100 prisonniers politiques demeurent toujours derrière les barreaux. En 2025, au moins deux prisonniers politiques sont morts en détention. Trois anciens prisonniers sont décédés dans les neuf mois suivant leur libération, leur santé ayant gravement atteinte par les conditions de détention. Viachaslau Rahashchuk, l'autre détenu de notre pétition de 2022, ne figure pas à ce stade parmi les libérés confirmés.

SOURCES: Viasna, Libereco, Human Rights Watch, Amnesty international, Euronews • ACTION 03-2022; AU 08-2021, 02-2021; FU 03-2026, 08-2025, 11-2023, 06-2023, 03-2023, 03-2022, 09-2021

### BURUNDI – Sandra Muhoza définitivement libre

Le 13 avril 2026, la cour d'appel de Ngozi a acquitté Sandra Muhoza du chef d'«atteinte à l'intégrité du territoire national». Elle avait été condamnée à six mois de prison ferme pour «aversion raciale», une peine qu'elle avait déjà largement purgée. Libérée provisoirement en mars sous



IMAGE: profile.php?id=61563449877255, Facebook

contrôle judiciaire, elle recouvre désormais une liberté sans restriction, y compris la possibilité de quitter le territoire. Cette décision met fin, sauf pourvoi en cassation, à une procédure entamée en avril 2024.

SOURCES: ACAT-France, RSF, Jeune Afrique • SECR 02-2025; FU 03-2026

## Restons vigilants

### IRAN – Narges Mohammadi hors de prison, mais pas hors de danger

Le 18 mai 2026, la fondation de Narges Mohammadi a annoncé qu'elle avait pu quitter l'hôpital de Téhéran et regagner son domicile, au terme d'une détention qui a failli lui coûter la vie. Le 10 mai, sous la pression d'une campagne mondiale de mobilisation, les autorités iraniennes avaient suspendu sa détention pour un mois et l'avaient libérée sous caution.

Depuis son arrestation violente en décembre 2025, les autorités lui refusaient des soins adéquats malgré des symptômes cardiaques graves – un traitement assimilable à de la torture. Le 24 mars, elle avait subi une crise cardiaque à la prison de Zanja. Début mai, après deux nouveaux épisodes de perte de conscience, sa famille dénonçait «une menace directe et immédiate à son droit à la vie», après 140 jours de détention et une perte d'environ 20 kilos.

Condamnée en février 2026 à sept ans et demi de prison, Narges Mohammadi reste sous le coup de lourdes condamnations à caractère arbitraire. Dans un Iran engagé dans un conflit militaire avec Israël et les États-Unis, la répression des voix dissidentes s'est encore intensifiée.

L'ACAT-Suisse intervient de longue date en faveur de Narges Mohammadi et a lancé un appel urgent en janvier 2026, mis à jour en février. Nous continuons d'appeler à sa libération inconditionnelle et à l'abandon de toutes les charges à son encontre.

SOURCES: RTS, France 24, Amnesty international, RSF, ACAT-France • AU 01-2026; SECR 02-2024 ; FU 03-2026, 11-2023, 08-2023, 03-2023, 01-2023, 06-2020



IMAGE: narges\_mohammadi\_51, Instagram

## SAHARA OCCIDENTAL – L'ONU condamne le Maroc pour torture à l'encontre de prisonniers

Le 20 mai 2026, le Comité des Nations Unies contre la torture a confirmé que le Maroc avait recouru à la torture à l'encontre de Mohamed Lamine Haddi, Sid' Ahmed Lemjeïd et deux autres prisonniers politiques sahraouis, afin d'extorquer des aveux ayant servi de base à leurs condamnations. Il s'agit de la dixième condamnation du Maroc pour de tels agissements.

Mohamed Lamine Haddi est détenu depuis 2010, condamné en 2013 à 25 ans de réclusion. Lors de notre suivi en 2022, il souffrait d'une paralysie partielle, de pertes de mémoire et de douleurs chroniques, après des années d'isolement quasi total. Sid' Ahmed Lemjeïd, président du Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental, a quant à lui été condamné à la réclusion à perpétuité en 2013 et est détenu depuis 2017 à 600 kilomètres de sa famille. Si Haddi avait participé aux protestations du camp de Gdeim Izik, qui réclamaient l'autodétermination du peuple sahraoui et de meilleures conditions de vie, Lemjeïd affirme pour sa part n'y avoir été présent qu'en tant qu'observateur. Tous deux affirment avoir signé leurs aveux sous la torture.

Plusieurs organisations, dont l'ACAT-France, appellent à l'ouverture d'enquêtes indépendantes et à la libération immédiate des prisonniers de Gdeim Izik. L'ACAT-Suisse se rallie à ces exigences. Les ACAT avaient appelé à prier pour Mohamed Lamine Haddi lors de la Nuit des Veilleurs 2021 et pour Sid' Ahmed Lemjeïd lors de celle de 2026.

SOURCES: ACAT-France, Algérie Patriotique • NdV 2026, 05-2021; FU 05-2022

## MEXIQUE – Kenia Hernández acquittée partiellement

Le 24 avril 2026, les huit affaires fédérales ouvertes contre Kenia Hernández ont été classées. Elle reste toutefois détenue en raison de deux procédures encore pendantes devant la justice de l'État de Mexico, liées à une accusation de vol, pour lesquelles elle risque 21 ans de prison.

Défenseure indigène des droits humains, Kenia Hernández est incarcérée depuis octobre 2020 sur la base d'accusations largement contestées. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains, le Rapporteur sur les peuples autochtones et le Groupe de travail sur la détention arbitraire ont tous exprimé leur préoccupation face à sa situation. Son état de santé est décrit comme gravement dégradé.



IMAGE: tous droits réservés

Dans son appel urgent de mai 2025, l'ACAT-Suisse demandait à la présidente mexicaine de garantir la sécurité de Kenia Hernández, de réexaminer son dossier dans le respect des garanties d'un procès équitable et de mettre fin à la criminalisation de la protestation sociale. La fermeture des affaires fédérales est un premier pas, mais insuffisant. Nous continuons d'exiger la libération de Kenia Hernández.

SOURCES: Front Line Defenders, OMCT, ACAT-France • NdV 2021; FU NdV 2022; FU 09-2024; AU 05-2025

## Mauvaise nouvelle

### CHINE – Zhang Zhan: une deuxième condamnation, une santé critique

Le 19 septembre 2025, Zhang Zhan a été condamnée à quatre ans de prison pour avoir «cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public», soit les mêmes accusations que lors de sa première condamnation en 2020, après avoir couvert les débuts de la pandémie de Covid-19 à Wuhan. Depuis cette nouvelle condamnation, son état de santé s'est encore détérioré. Sa famille et son avocat sont victimes de harcèlement et ne peuvent obtenir d'informations précises sur sa situation.

L'ACAT-Suisse suit le cas de Zhang Zhan depuis plusieurs années. En décembre 2021, elle avait lancé un appel urgent demandant sa libération sous caution pour raisons médicales, des soins adéquats et la fin des actes de torture en détention.

SOURCES: Amnesty International, RSF • AU 12-2021; NdV 2021; FU 10-2025, 09-2024, 09-2021

EC

### Abréviations.

AU: appel urgent; FU: follow-up; NdV: Nuit des Veilleurs; SECR: intervention du Secrétariat

Suisse: incrimination de la torture

## Torture dans le code pénal: le dossier avance

Lors de sa séance des 7 et 8 mai 2026, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a proposé, par 14 voix contre 8, de prolonger de deux années supplémentaires le délai de traitement de l'initiative parlementaire 20.504, qui vise à introduire une infraction spécifique de torture dans le code pénal. Cette décision intervient après plusieurs mois de travaux intenses. En octobre 2025, la CAJ-N avait chargé l'administration d'intégrer les préoccupations exprimées lors de la consultation, notamment par 21 can-

tons opposés au projet. L'ACAT-Suisse a contribué à clarifier certains enjeux juridiques soulevés par les opposants, ce qui a permis de réaffirmer la nécessité du projet. La majorité de la commission s'est ainsi montrée

confiante que ces réserves de principe pourront être levées.

Le vote en plénum sur la prolongation du délai de traitement est attendu pour le 19 juin 2026. EC



*Le conseiller national Beat Flach, qui a déposé l'initiative parlementaire pour introduire une infraction spécifique de torture dans le droit pénal en décembre 2020, a quitté ses fonctions à la fin du mois de mai 2026. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour la remarquable persévérance et la conviction avec lesquelles il a défendu cette cause durant toutes ces années. Nous lui souhaitons plein succès et tout le meilleur pour l'avenir.*

Burundi / Système d'asile suisse

## L'ACAT-Suisse se mobilise contre les renvois vers le Burundi

Les autorités suisses ont renvoyé de force au moins dix-sept ressortissant-e-s burundais-e-s vers Bujumbura, la capitale, entre novembre 2025 et avril 2026, dont onze le 21 avril. Le 5 avril, un jeune Burundais débouté de l'asile, Davy Nteziyirema, s'est tragiquement ôté la vie à Zurich par crainte d'être renvoyé. Nos pensées vont à ses proches.

Le 28 avril, l'ACAT-Suisse, l'ACAT-Burundi et la FIACAT ont publié une déclaration conjointe demandant la suspension immédiate de tout nouveau renvoi. Dans un contexte préélectoral marqué par des arrestations arbitraires, des disparitions forcées et des actes de torture au Burundi, ces expulsions exposent les personnes concernées à des risques graves.

Étonnamment, la veille du renvoi du 21 avril, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) avait réaffirmé la licéité de sa pratique en s'appuyant sur l'existence de retours volontaires depuis les pays voisins. Or, les faits documen-

tés par la société civile tanzanienne et les institutions onusiennes contredisent cet argument: des réfugiés burundais y sont inscrits de force sur des listes de rapatriés, sous la menace de milices agissant en coordination avec les autorités.

Le 27 mai 2026 s'est tenue une conférence de presse en ligne. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, M. Fortuné Gaetan Zonko, ainsi que le président de l'ACAT-Burundi, M<sup>e</sup> Armel Niyongere, ont rappelé la gravité de la situation sur place. Ils ont précisé que l'absence de violences au retour ne signifiait pas que les personnes concernées ne se trouvaient pas en danger. Certaines violences intervenaient plusieurs semaines, voire plusieurs mois après un retour. L'avocate Emma Liden, qui avait porté ces préoccupations devant le Rapporteur spécial, a signalé les graves violences physiques et sexuelles auxquelles ont dû être confrontées certaines personnes suite à leur renvoi. La conférence de presse a eu un fort écho médiatique.

L'ACAT-Suisse continue de collaborer avec ses partenaires sur ce dossier, notamment sur le plan politique. Tant que la sécurité des personnes ne peut être assurée, les retours forcés doivent être suspendus. EC

Rapport 2025 d'Amnesty International sur la peine de mort

# Le nombre d'exécutions atteint son plus haut niveau depuis 44 ans

Certes, le nombre d'États appliquant la peine de mort reste faible. À ce jour, 113 pays ont prohibé la peine de mort pour tous les crimes, contre 54 qui continuent de l'appliquer. En 2025, Amnesty International a recensé des exécutions dans 17 des 193 États membres de l'ONU. Cela représente deux pays de plus que le niveau historiquement bas de 2024, qui était de 15 pays. Cette augmentation s'inscrit toutefois dans la tendance observée depuis 2018, selon laquelle les exécutions restent limitées à 20 pays ou moins.

Cependant, le nombre de condamnations à mort prononcées a considérablement augmenté ces dernières années.

Le nombre d'exécutions n'a jamais été aussi élevé depuis 1981. Au moins 2707 exécutions ont été enregistrées en 2025. Cela représente une augmentation de 78 % par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement imputable aux pays dont les gouvernements recourent délibérément à la peine de mort pour intimider la population et instaurer un climat de peur. En tête de liste figure la République islamique d'Iran, qui a exécuté au moins 2159 personnes en 2025. Cela représente plus du double du nombre enregistré en 2024 et près de 80 % des exécutions dans le monde.

Les chiffres connus n'incluent pas les milliers de personnes dont on pense qu'elles ont été exécutées en Chine. Ce pays reste celui qui exécute le plus de personnes au

monde, mais il ne publie pas de statistiques officielles (pour en savoir plus sur la Chine, voir aussi les pages 4-5 et 10-11 de ce magazine). Les exécutions en Corée du Nord et au Vietnam ne sont pas non plus incluses. Il n'existe aucun chiffre minimum crédible, mais on peut supposer que ces deux pays continuent eux aussi à procéder à des exécutions à grande échelle.

Les chiffres indiqués sont donc des seuils minimaux. En réalité, le nombre d'exécutions est probablement beaucoup plus élevé.

46 % des exécutions dans le monde ont eu lieu dans le cadre de délits liés à la drogue, ce qui est interdit par le droit international, qui limite l'application de la peine de mort aux «crimes les plus graves».

→ Plus de détails ainsi que le rapport d'Amnesty International sont disponibles ici:

[www.acat.ch/peine-de-mort-aujourd'hui](http://www.acat.ch/peine-de-mort-aujourd'hui)



Chaque année, Amnesty International publie un rapport détaillé sur la peine de mort dans le monde. Basé sur des données officielles, des recherches indépendantes et des sources de première main, ce rapport est l'une des références les plus fiables pour suivre les tendances globales, les violations du droit international et les dynamiques abolitionnistes en cours.

Église catholique

## Le Pape réaffirme l'opposition à la peine de mort

Fin avril 2026, dans un message vidéo, le pape Léon XIV a rappelé la position de l'Église catholique contre la peine capitale. Le message était adressé aux participants à l'événement commémorant le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de la peine de mort dans l'État de l'Illinois, aux États-Unis. «Nous affirmons que la dignité d'une personne ne se perd pas, même

après la commission de crimes très graves», dit le pape. Il souligne qu'«il est possible de mettre en place, et on l'a déjà fait, des systèmes de détention efficaces qui protègent les citoyens sans pour autant priver totalement les coupables de toute possibilité de rédemption».

Le pape Léon XIV apporte son soutien à ceux qui militent pour l'abolition de la peine de mort aux États-Unis et

dans le monde entier, et insiste sur l'importance de préserver la dignité humaine.

→ Consulter la vidéo:

[www.youtube.com/watch?v=eNN90XPA2fl](https://www.youtube.com/watch?v=eNN90XPA2fl)





Prélèvement forcé d'organes en Turkestan oriental («Xinjiang»)

# «Ce n'est pas le prélèvement forcé d'organes qui est le véritable concept, mais l'assassinat d'un peuple»

Ethan Gutmann est considéré comme l'un des principaux experts mondiaux du prélèvement forcé d'organes organisé par l'État chinois. Début mai 2026, l'ACAT-Suisse a pu coorganiser deux événements au cours desquels il a présenté son nouveau livre «The Xinjiang Procedure». Gutmann dresse un tableau accablant des droits humains dans la province chinoise du Xinjiang.\*

Texte: Katleen De Beukeleer, actions et communication ACAT-Suisse

Lors des présentations à Zurich et à Berne, Gutmann a cité des chiffres bouleversants. Parmi les au moins un million de personnes encore détenues dans les camps de travail en Turkestan oriental, 1 à 1.5% deviendraient un jour victimes de prélèvements forcés d'organes. Cela se produirait le plus probablement vers l'âge de 28 ans, lorsqu'elles sont en pleine santé. Gutmann estime à au moins 32 000 le nombre de victimes par an – une estimation explicitement conservatrice, selon lui. Il existerait des hôpitaux chinois pratiquant jusqu'à 5 000 transplantations d'organes par an. La persécution ne s'arrête pas aux frontières chinoises: 81% des quelque 8 000 Ouïghours vivant au Kirghizistan auraient été contraints, entre 2020 et 2022, de retourner en Turkestan oriental sous pression indirecte ou sous contrainte; la moitié d'entre eux serait aujourd'hui décédée.

Depuis de nombreuses années, Ethan Gutmann étudie la manière dont l'appareil d'État chinois persécute des personnes jugées indésirables et leur prélève les organes. Dès 2014, il a publié son premier ouvrage sur ce sujet: «The Slaughter». Il y décrivait le prélèvement d'organes sur des pratiquants de Falun Gong, qui constituaient entre 2002 et 2014 le principal groupe de victimes. À partir de 2014, la population ouïghoure, qui vit en grande partie dans la province chinoise du Xinjiang, a été de plus en

plus ciblée. Le dernier ouvrage de Gutmann, «The Xinjiang Procedure», documente leur persécution systématique par les autorités chinoises. Le livre de Gutmann repose sur des entretiens personnels avec des réfugiés ouïghours et kazakhs en Asie centrale. Il a mené ces interviews sous couverture. «The Procedure», en français «la procédure», fait référence au fait que des chirurgiens transplantateurs chinois prélèveraient les organes de victimes ouïghoures alors que leur cœur bat encore. «Ce n'est pas le prélèvement forcé d'organes qui est le véritable concept, mais l'assassinat d'un peuple», a souligné Gutmann lors des présentations. Et encore: «Le fait que l'Occident fasse si peu contre le prélèvement forcé d'organes est une catastrophe.» En réalité, l'intérêt des médias et de la politique reste très limité, même lors de la visite d'Ethan Gutmann en

Suisse. D'autant plus bouleversante fut toutefois la présence de plusieurs Ouïghours à Berne. Bien qu'elle ne comprît pas l'anglais et n'ait donc pas pu suivre les propos de Gutmann, une femme ouïghoure a pleuré pendant toute la durée de la conférence.

ACAT-Suisse a organisé les événements de Zurich et de Berne en collaboration avec l'IGFM (Société internationale pour les droits humains). •

→ Le livre d'Ethan Gutmann «The Xinjiang Procedure» (publié par Armin Lear Press) est paru en mars 2026. Il n'existe actuellement qu'en anglais.

\* Les Ouïghoures préfèrent parler de «Turkestan oriental», un terme qui met en avant l'identité historique et culturelle de leur patrie. «Xinjiang» (en chinois «nouvelle frontière» ou «nouveau territoire») est la dénomination utilisée par le gouvernement chinois et est souvent perçue comme l'expression de la souveraineté chinoise sur la région.

Des Ouïghours en Suisse craignent également pour leurs proches en Turkestan oriental. Ce qu'ils vivent peut notamment être lu dans le témoignage d'une Ouïghoure sur: [www.acat.ch/fr/temoignage-dune-ouighoure](http://www.acat.ch/fr/temoignage-dune-ouighoure) (publié en 2023).



### À propos

Ethan Gutmann (Chicago) est journaliste d'investigation, analyste et auteur.

Dans les années 1990, il a vécu trois ans à Pékin et a été témoin du début de la persécution du Falun Gong en 1999. Son livre «The Slaughter» (2014), consacré au prélèvement forcé d'organes sur des pratiquants de Falun Gong, a rencontré un écho international. Le rapport de suivi «Bloody Harvest/The Slaughter: An Update» (2016) analysait les programmes de transplantation de centaines d'hôpitaux chinois.

Ethan Gutmann est chercheur principal à la Victims of Communism Memorial Foundation et cofondateur de la coalition internationale End Transplant Abuse in China. Il a témoigné et donné des conférences devant le Congrès américain, la CIA, le FBI, les Nations unies, le Parlement européen ainsi que de nombreux parlements à travers le monde.

FIACAT (Fédération internationale des ACAT)

# Stratégies de lutte contre la torture en Afrique subsaharienne

**Quand on évoque les prisons africaines, on pense immédiatement à la surpopulation, à l'arbitraire et à la violence – et ce n'est pas faux. Mais fin avril, des spécialistes, des militants, des survivantes et des experts juridiques venus de toute l'Afrique subsaharienne se sont réunies à Abidjan pour aller au-delà des simples plaintes: ils ont cherché des moyens de changer les choses. La FIACAT, la Fédération internationale des ACAT, a organisé une conférence de deux jours qui a exploré en profondeur le droit pénal – de l'héritage colonial de la justice rétributive à la criminalisation massive des pauvres, en passant par les structures hiérarchiques informelles des détenus et la réhabilitation des survivants de la torture. Ce qui a été abordé en Côte d'Ivoire soulève une question fondamentale: quel est le véritable objectif de la peine – et pour qui?**

Texte: Bettina Ryser, secrétaire générale ACAT-Suisse

La torture et les mauvais traitements restent très répandus dans les prisons du continent africain. Partant de ce constat, les intervenants ont abordé la fonction sociale de la peine, les alternatives à l'emprisonnement, la formation du personnel pénitentiaire ainsi que la surveillance des établissements pénitentiaires. Des réflexions sur une gestion plus humaine des prisons ainsi que sur la réhabilitation des victimes de la torture ont également été abordées. Des représentants d'organisations spécialisées et d'instances internationales, des juristes, des chercheurs, des collaborateurs d'organismes publics et du personnel pénitentiaire, ainsi que des survivants de la torture, ont fait part de leurs expériences, de leurs approches et des résultats de leurs recherches au travers de six tables rondes thématiques.

## Repenser la peine

C'est une professeure sénégalaise d'histoire du droit qui a ouvert le débat. Dans son exposé passionné, elle a montré, à l'aide d'exemples tirés de plusieurs pays, que la justice précoloniale était axée sur la réparation. Les sanctions ne visaient pas en premier lieu à punir l'individu, mais à restaurer l'harmonie communautaire après que le tissu social eut été rompu par une infraction. La victime était alors au centre de l'attention. La conférencière s'est gardée d'idéaliser cette justice précoloniale. Elle estime toutefois que l'héritage de la justice de l'époque coloniale a de nombreuses conséquences négatives sur le système juridique actuel. Pour réformer le système, elle a notamment proposé de développer des alternatives à la peine d'emprisonnement et d'occuper ou de former les condamnés de manière utile. Enfin, elle a plaidé

en faveur d'une «justice restauratrice endogène», afin de respecter la conception traditionnelle du droit. Les deux orateurs suivants ont souligné l'importance – tant pour les délinquants que pour la société – d'une approche réhabilitative et ont mis en avant le besoin urgent de réformer la justice pénale.

## Dépénaliser les délits mineurs

Concrètement, la nécessité d'une telle réforme est apparue clairement dans le contexte de la surpopulation carcérale massive qui touche de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Celle-ci peut atteindre 200%, voire bien plus. Dans de nombreux établissements, la proportion de détenus en détention provisoire peut atteindre 80%. Une grande partie des détenus sont incarcérés pour des délits mineurs, souvent liés à leur statut social. Il





Participant-e-s à la conférence «La torture en détention en Afrique subsaharienne», Abidjan (Côte d'Ivoire), avril 2026

s'agit de personnes pauvres, d'enfants et d'adolescents, de vendeuses de rue et d'autres personnes travaillant dans le secteur informel, de migrants et de sans-abri qui luttent pour leur survie quotidienne dans l'espace public. Ils entrent en conflit avec la loi parce qu'ils n'ont pas, par exemple, d'autorisation de vente, de pièce d'identité ou de titre de transport valide, ou parce qu'ils ont volé un pain. Ils sont ainsi criminalisés pour leur pauvreté, qualifiés de «nuisance publique».

L'ACAT-Bénin a montré comment son pays, grâce à une réforme en profondeur du système judiciaire, désengorge les prisons et adopte une approche plus humaine à l'égard des délinquants. Il ne s'agit pas d'instaurer l'impunité, mais de développer des alternatives à la peine d'emprisonnement. De nouvelles lois accélèrent les procédures, limitent la détention provisoire et mettent en place des sanctions alternatives telles que le travail d'intérêt général, les amendes et le paiement de dommages-intérêts, les procédures de médiation ainsi que la

libération conditionnelle. La numérisation du casier judiciaire devrait en outre permettre de distinguer plus facilement les délinquants primaires des récidivistes.

*En Afrique subsaharienne, une grande partie des détenus sont incarcérés pour des délits mineurs, souvent liés à leur statut social.*

#### **Le personnel et les visites de contrôle**

En ce qui concerne la prévention de la torture dans les lieux de détention, la formation du personnel pénitentiaire revêt une importance capitale. Les agents doivent être familiarisés avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Une table ronde a été spécialement consacrée à l'organisation interne

des prisons. Dans de nombreux pays africains, des détenus se voient confier des compétences et des responsabilités sur un secteur ou sur d'autres détenus. Ils deviennent ainsi, dans la pratique, des auxiliaires du personnel. La FIACAT a examiné cette dynamique problématique en collaboration avec six ACAT nationales et l'a traitée dans une publication.

Le contrôle des lieux de détention joue également un rôle central dans la prévention de la torture, comme l'a souligné un ancien membre du Sous-Comité des Nations unies contre la torture. Il a rappelé qu'il existe pour ces visites un double système comprenant une instance nationale et une instance internationale indépendantes, et que ces mécanismes de contrôle inspectent non seulement les prisons, mais tous les lieux de privation de liberté – y compris les commissariats de police, où le risque de torture est encore plus élevé pour les personnes arrêtées. La mission des organes de contrôle consiste à visiter attentivement ces lieux, à s'entretenir avec les détenus,

# Viens, Esprit de paix

**Viens, Esprit de paix,  
désarme les cœurs  
des violents.**

**Viens, Esprit de réconciliation!  
libère les belligérants  
de leurs conflits.**

**Viens, Esprit de l'ardeur du feu,  
purifie les pensées  
des endurcis.**

**Viens, Esprit de l'espérance!  
accompagne les fugitifs  
sur leur chemin.**

**Viens, Esprit de consolation!  
apaise la douleur  
de ceux qui sont en deuil.**

**Viens, Esprit de sécurité!  
prépare une patrie à l'étranger.**

**Viens, Esprit de vérité,  
donne des paroles  
pleines de force.**

**Viens, Esprit d'amour!  
ouvre nos cœurs  
et nos mains.**

**Viens, Esprit Saint!**

© Liturgisches Institut der  
deutschsprachigen Schweiz  
(traduction: erev.ch)

à consigner leurs observations dans un rapport et à formuler des recommandations. L'objectif est de prévenir les risques systémiques de torture et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et de promouvoir le respect de la dignité humaine. De nombreuses ACAT africaines sont également actives dans le domaine des visites de prisons. Elles observent et documentent les dysfonctionnements et interviennent auprès des autorités pour améliorer la situation des détenus.

## Réhabiliter les survivants de la torture

Lors de la dernière table ronde, une survivante de la torture originaire du Nigeria a pris la parole. Elle a fait état des souffrances physiques et psychologiques ainsi que des répercussions familiales, sociales et financières qu'elle a subies du fait de sa détention. Elle a ensuite eu la chance de trouver une offre d'aide à la réhabilitation, où elle a bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement globaux.

Sa déclaration «La réhabilitation n'est pas une œuvre de charité, c'est un droit» met en évidence une lacune importante qu'il reste à combler pour les survivant·e·s de la torture. ●

## FIACAT Rapport d'activité 2025

Lors de la réunion des ACAT à Abidjan, le rapport d'activité 2025 de la FIACAT a lui aussi été discuté et approuvé. Il s'articule autour des trois missions principales de la FIACAT. En 2025, les activités de cette dernière se sont principalement concentrées sur le continent africain, où opère plus de la moitié des ACAT nationales.

### Représentation des ACAT devant les instances internationales

En 2025, la FIACAT a mis à profit son statut consultatif auprès de l'ONU pour dénoncer, en collaboration avec l'ACAT-Burundi, les graves violations des droits humains commises dans ce pays et pour plaider en faveur de la prolongation du mandat du Rapporteur spécial sur le Burundi. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo a également fait l'objet de plaidoyers réguliers. La FIACAT a aussi utilisé son statut auprès de l'Union africaine et de l'UE pour défendre les préoccupations des ACAT.

### Programmes conjoints

L'une des missions principales de la FIACAT consiste à mener des programmes contre la détention provisoire abusive et en faveur de l'abolition de la peine de mort, en collaboration avec différentes ACAT africaines. L'ampleur de ces programmes, financés par des subventions et des dons, a fortement augmenté ces dernières années. En outre, la FIACAT a poursuivi son engagement dans le cadre de l'«Initiative pour les défenseurs des droits humains». Celle-ci mène des projets dans différents pays africains où l'ACAT est présente.

### Animation du réseau

Enfin, la FIACAT est également active dans le domaine de la formation aux droits humains. Elle coordonne le programme «Norbert Kenne», qui, à travers des modules théoriques et pratiques, fournit aux représentants de la société civile les bases nécessaires à leur engagement. De nombreux membres des ACAT africaines bénéficient de cette formation continue et d'autres formations proposées par la FIACAT.

→ Le rapport annuel est disponible sur [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)

## Retour sur l'assemblée générale

Environ 35 personnes ont participé à l'assemblée générale de cette année à Berne. Les membres ont approuvé les affaires statutaires de l'association. Ils ont été informés de la planification stratégique du comité pour les années 2026 à 2029 et du plan financier correspondant. À l'avenir, le procès-verbal de l'assemblée générale ne sera envoyé qu'avec l'invitation à la prochaine AG. Sur demande, il sera disponible au Secrétariat à partir du mois de juillet.

Anaël Jambers a quitté le comité après sept ans de service. Son engagement a été chaleureusement remercié. Denise Chervet de Bienne et Florence Quinche de Lausanne ont été élues au comité sous les applaudissements. Nous nous réjouissons de collaborer avec elles! Les participants ont terminé la soirée autour d'un apéritif et d'une collation. BR





Après 30 ans passés dans le couloir de la mort en étant innocent

## Daniel Gwynn en Suisse!

Beaucoup d'entre vous connaissent sans doute le nom de Daniel Gwynn. Depuis l'appel lancé lors de la Nuit des Veilleurs de 2018, invitant à prier pour lui et à lui écrire, de nombreux membres se sont intéressés à sa situation. Certains ont entretenu une correspondance régulière avec lui.

En 1995, Daniel Gwynn a été condamné injustement à la peine capitale en Pennsylvanie pour incendie criminel et meurtre. Il a passé près de trente ans en prison, clamant sans relâche son innocence. En 2023, sa condamnation à mort a été annulée, et le 28 février 2024, il a été innocenté et libéré. Aujourd'hui, il est artiste autodidacte et conférencier engagé. Ses peintures, réalisées en détention, ont été sa voix vers l'extérieur, un moyen de guérison et un appel à la justice.

Fin juin 2026, Daniel Gwynn sera en Suisse! Il donnera trois conférences au cours desquelles il partagera son histoire personnelle bouleversante. Il s'appuiera pour cela sur une présentation de peintures réalisées durant son incarcération dans le couloir de la mort.

La tournée suisse est organisée conjointement par l'ACAT-Suisse, lifespark et Amnesty International Suisse.

Fin juin à Paris

## Congrès contre la peine de mort: Inscrivez-vous!

Du mardi 30 juin au jeudi 2 juillet 2026 se tiendra à Paris le 9<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort.

Organisé tous les trois ans par l'ONG ECPM (Ensemble contre la peine de mort), le Congrès mondial est la principale rencontre internationale des mouvements abolitionnistes. Il réunit des membres des gouvernements et des parlements, ainsi que des activistes et d'autres personnes engagées du monde entier.

Cette manifestation de trois jours comprend des débats, des actions culturelles et des programmes destinés à la jeunesse. Plus d'un millier de participants sont attendus. L'entrée est gratuite.

Le Congrès mondial constitue une excellente occasion d'en apprendre davantage sur la peine de mort et son abolition dans le monde, et d'échanger avec des personnes partageant les mêmes convictions. Le Secrétaire de l'ACAT-Suisse et des délégués de plusieurs autres ACAT seront également présents.

→ Infos et inscription: [www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

### SOIRÉES DE CONFÉRENCE

#### ZURICH • lundi 22 juin, 19h30

Pfarreizentrum Johanneum, Aemtlerstrasse 43a, 8003 Zürich  
*en anglais uniquement*

#### BERNE • mercredi 24 juin, 19h30

Église Française, Predigergasse 3, 3011 Berne  
*en anglais uniquement*

#### LAUSANNE • vendredi 26 juin, 19h

Maison de Quartier Sous-Gare, Av. Edouard Dapples 50, 1006 Lausanne  
*en anglais avec traduction française*

Entrée libre, collecte en faveur de Daniel Gwynn

Flyer et infos complémentaires: [www.acat.ch/daniel-gwynn](http://www.acat.ch/daniel-gwynn)

## IMPRESSUM

Vos contributions pour la prochaine édition de ce magazine sont les bienvenues jusqu'au 05.08.2026.

**Éditrice** ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, [e.cottier@acad.ch](mailto:e.cottier@acad.ch)), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, [k.debeukeleer@acad.ch](mailto:k.debeukeleer@acad.ch)), Bettina Ryser Ndeye (BR) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique: ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** par Funke Lettershop AG, Zollikofen, sur papier offset standard **Prochaine édition** sept. 2026

**ACAT-Suisse** – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne  
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • [www.acat.ch](http://www.acat.ch) • [info@acad.ch](mailto:info@acad.ch)  
IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse @ acat\_ch

Faites un don avec TWINT!

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don



Votre don en bonnes mains.